

Le télé-relevé arrive chez vous !



*Découvrez pour votre confort
les nouveaux services de télé-relevé
de votre compteur d'eau*

Télé-relevé : profitez de plus de confort et de tranquillité.



Le télé-relevé est une innovation prise en charge par votre service de l'eau. Il permet de lire les compteurs à distance et de vous retransmettre vos données de consommation par internet.

Un nouveau service pour plus de confort

Vous n'attendez plus le releveur de compteur d'eau et vous n'êtes plus dérangé lors de ses passages.

En cas d'emménagement ou de déménagement, vous n'avez plus besoin de communiquer votre index de consommation, celui-ci est transmis par le système. Il vous suffit simplement de prévenir Ôdici de votre départ ou de votre arrivée.

Un meilleur suivi pour plus de tranquillité

Vous recevrez des factures basées sur votre consommation réelle et non plus sur une consommation estimée. Vos relevés sont plus précis, les choses sont plus claires pour vous.

Toute anomalie, qu'elle soit liée au compteur ou à votre installation, sera détectée rapidement.

Vous êtes alerté si nous pensons qu'il peut y avoir une fuite chez vous.

Grâce à votre Espace Client, vous pourrez suivre votre consommation, pour mieux la maîtriser (historique et consommation au jour le jour).

Le télé-relevé, comment ça marche ?

1. Un module radio est installé sur votre compteur d'eau. Si votre compteur est accessible de l'extérieur, cette opération ne nécessite pas d'intervention dans votre habitation.
2. Ce module radio transmet les données à un centre de traitement (les gammes d'ondes, de très faibles puissances sont similaires à celles utilisées dans le milieu hospitalier).
3. Ces informations sont ensuite mises à votre disposition par internet ou sur votre téléphone mobile, selon les services développés localement.
4. Après avoir créé votre Espace Client, vous suivez à distance, votre consommation et vos factures et profitez de tous les services en ligne développés par le Service Client.

Le télé-relevé, combien ça coûte ?

Vous n'avez rien à payer, ni pour l'installation, ni pour l'utilisation. Cette innovation est prise en charge par votre service de l'eau, à l'initiative de votre commune.

Ressourcer le monde

Retrouvez sur le site du Service Client
tous les conseils
et toutes les informations concernant :

- votre abonnement,
- la gestion de votre compte,
- le règlement de vos factures,
- la qualité de votre eau.